République Française
Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-69-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17/06/2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints,** Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PEREZ Laure, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, LOPEZ Raphaël, BOUSSELET Angélique, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PULI Emmanuelle (pouvoir à Alain FABRESSE), et MARGALET Alain (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Absents excusés : CROUILLES Gaborit Emilie

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-69 : AVENANTS AU MARCHE DE RESTRUCTURATION DE LA PISCINE D'ILLE SUR TET AFIN DE LA TRANSFORMER EN PISCINE PERMANENTE, AVEC BASSIN NORDIQUE, HALLE FERMEE ET CREATION D'UN PETIT CENTRE DE DETENTE
LOT 2 GROS ŒUVRE, LOT 5 SERRURERIE, LOT 11 ELECTRICITE

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 29 avril 2025, du 17 juillet 2025 et du 25 septembre 2025 pour la validation du projet de restructuration de la piscine afin de la transformer en piscine permanente, avec bassin nordique, halle fermée et création d'un petit centre de détente, et la validation du choix des entreprises.

Suite à l'effondrement des murs périphériques aux locaux techniques il est nécessaire d'établir un avenant pour les lots suivants :
Lot 2 gros œuvre : avenant n°3 pour un montant de 19 493.60€ H.T
Lot 5 serrurerie : avenant n°1 pour un montant de 10 160.00€ H.T

De plus, suite à la demande du SDIS concernant la fourniture et pose de 4 blocs d'issues de secours il convient d'établir un avenant n°2 d'un montant de 1 759.02€ H.T pour le lot 11 électricité.

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-69-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Enfin, suite à la découverte de parois voilées lors des opérations de purge pour la mise en conformité du bassin extérieur aux normes de la FFN, il est nécessaire d'établir un avenant n°4 d'un montant de 25 263.00€ H.T pour le lot 2 gros œuvre afin de reprendre ces parois.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif 2026

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 24 Septembre 2026

MAIRIE D'ILLE-SUR-TET ★ PYRÉNÉES ORIENTALES ★

Le Maire,

Alain FABRESSE